

Présent.e.s :

Représentant.e.s des associations : Brigitte Friang, Gabin Morvan, Isabelle Deviercy, Emmanuel Pahun, Claudine Hurpeau, Bernard Dupré

Excusé.e.s : Claude Lhomme, Isabelle Figuères, Nawel Benchlikha, Jean Dufour, Marion Lévrard, Agnès Trémoureux, Philippe Duchâtel, Françoise Guillois, Ema Drouin

Elue : Sonia Figuères

Administration : Carole Berrebi, Juliette Choupin

- **Point sur les mesures sanitaires mises en place**

Un protocole d'accueil du public a été envoyé à tou.te.s les président.e.s d'association. Il vise à maintenir au maximum les activités des associations en toute sécurité dans le contexte sanitaire actuelle.

Dans les équipements publics, il est obligatoire de porter le masque, conserver des distances physiques, se laver les mains régulièrement. Les salles doivent être désinfectées avant et après usage, elles doivent également être aérées régulièrement. Un registre avec les coordonnées des personnes participantes doit être tenu à jour par l'organisateur de l'évènement.

Pour les activités sportives, il faut se renseigner auprès des fédérations. Concernant les sports doux (gym douce, yoga, taïchi, etc) qui ne sont pas affiliés à une fédération, le protocole national s'applique : obligation de porter le masque jusqu'au démarrage de l'activité et respect des distances.

La déclaration en préfecture n'est utile que pour les espaces n'accueillant pas habituellement du public. Il n'est donc pas nécessaire de la demander pour les salles de la MVA, les salles prêtées par la ville et ses équipements sportifs.

Pour toute information, ne pas hésiter à contacter la MVA.

- **Avenir des commissions du CLVA et site internet des associations**

Les membres du bureau souhaitent pour certains réactiver les commissions. La commission « droit des femmes » sera de nouveau réunie et va rencontrer Fatiha Al Audat, élue en charge de ces questions.

Le manque de participants aux commissions « mutualisation » et « travailler ensemble » n'a pas permis d'aller plus loin. Un travail commun autour des sources de financement associatif pourrait être relancé. Isabelle Deviercy animera ces échanges.

La MVA mettra un espace ressource à disposition à court terme. Ce sera une salle ouverte où les associations et habitant.e.s pourront se rencontrer. Des revues, livres et accès informatiques seront en libre-service. Cet espace, pourra aussi être ouvert pour les commissions et le travail en commun. Il y aura un échange avec les associations avant son ouverture.

Sur la communication, le site internet associatif est en ligne : <https://www.clvamalakoff.fr>

Un module agenda est en ligne pour que les associations puissent indiquer leurs initiatives. Le contenu sera plus exhaustif que sur le site de la ville où la quantité d'informations nécessite de faire un tri et de suivre une ligne éditoriale. Le site des associations de Malakoff indiquera toutes les initiatives inscrites, des renvois sont possibles, grâce à un plug-in, sur chaque site associatif compatible avec wordpress.

A l'heure actuelle, les informations disponibles portent sur les commissions (avec contacts des interlocuteurs), sur le Conseil local de la vie associative. Des documents ressources (comme les procédures de service communication de la ville) pourront être ajoutés.

La ville est en train de développer en simultanée une plateforme participative sur laquelle il sera possible de créer une interface spécifique pour le CLVA (espace de travail collaboratif et espace de visibilité supplémentaires). Un temps de présentation de l'outil est à prévoir pour une prochaine réunion du CLVA.

- **Elaboration d'une grille d'analyse des subventions et aides municipales**

La ville souhaite apporter un cadre commun d'analyse des dossiers, quelque soit le domaine d'intervention de l'association. Il s'agit de s'appuyer sur la spécificité du statut associatif (objectif non lucratif et d'utilité sociale) et la valoriser tout en associant les valeurs portées par la ville.

Quatre thèmes ont été identifiés à l'heure actuelle :

- Participation des associations aux évènements de la ville (municipaux, associatifs ou autre)
- Vitalité démocratique de l'association
- Parité dans les organes dirigeants
- Renforcement du bénévolat

Le tableau joint rassemble des propositions d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour l'évaluation de chaque thème. Cette grille sera soumise uniquement aux associations dont la demande de subvention est égale et supérieure à 5000 €.

Après discussions, les membres du bureau pourront renvoyer leurs réactions jusqu'à la première semaine d'octobre.

La campagne des subventions de fonctionnement démarrera mi-octobre, sur le même calendrier que l'année dernière. Deux membres du CLVA seront invités à participer à la commission d'attribution, les membres seront désignés lors du prochain bureau dès la date de la commission connue.

Une convention d'objectifs et de moyens cadre sera soumise au vote du conseil municipal du 7 octobre. Elle apportera un cadre commun à tous les services de la ville, prévoit un dialogue de gestion annuel et des modalités d'évaluation partagée. Le seuil de conventionnement est abaissé de 23 000 € (seuil légal) à 10 000 € par la ville. Cet outil permet de sécuriser les relations entre associations et ville.

- **Informations diverses sur la vie associative**

Les alternatives au Forum ont plus ou moins bien fonctionné. Un bilan doit être fait pour bien mesurer les effets de ces alternatives (vidéo de présentation du monde associatif, guide des associations et asso dating).

La ville adhère au Réseau national des maisons de la vie associative qui est un représentant important du monde associatif, un lieu d'échanges de pratiques professionnelles et de ressources pour les associations. Dans ce cadre, une visite de la MVA de Montreuil qui a renouvelé récemment son CLVA pourra être organisée pour voir comment il fonctionne.

Suite au questionnaire envoyé en février dernier sur les besoins des associations, deux cycles de formations seront organisés en 2020 et 2021. Une première formation devrait se tenir mi-novembre sur la gestion associative et concernera plus particulièrement les associations à petit et moyen budgets. Les dates devraient être communiquées lors de la réunion sur les subventions de fonctionnement en octobre prochain.

Prochaine réunion du bureau courant novembre.

L'ordre du jour portera sur l'articulation CLVA et MVA et la préparation de la prochaine plénière du CLVA (les élections du prochain bureau et l'organisation de l'instance)